Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le 2026-07-03
ID : 022-212201248-20260709-2026_07_03-DE

Extrait du registre des délibérations de la commune de LESCOUËT-GOUAREC

SEANCE DU 9 JUILLET 2026

L'an deux mil vingt-six, le neuf juillet à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de Lescouët-Gouarec, régulièrement convoqués le trente juin deux-mil vingt-six se sont réunis à la salle du conseil , sous la présidence de Madame Geneviève PINTO, Maire qui procède à l'appel des membres.

Etaient présents : Geneviève PINTO, Anne-Laure LE GUILLOU, Gwen LE GRATIET, Marie-José NOZAHIC, Cécile GAINON , Jacques LE CORRE , Ronan CAIGNEC, Louise PALMER
Etaient absents : Steven FLAMEN, Armel BELLIOT, Jérémia BERDJA
Pouvoirs : Néant
Assistaient également : Mme Claude SOITEUR-GUILLEMIN secrétaire générale de mairie.

Mme Anne-Laure LE GUILLOU a été nommé(e) pour remplir les fonctions de secrétaire de séance
Membres en exercice : 11
Présents : 8
Votants : 8
Quorum à atteindre : 6 présents

Délibération n°2026-07-03- PROGRAMME VOIRIE 2026 : CHOIX DE L'ENTREPRISE ET DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU CONTRAT DE TERRITOIRES 2022-2027 DU DEPARTEMENT

Mme le Maire expose qu'il a été procédé à la consultation des entreprises pour le programme voirie 2026. Les travaux ont été estimés à 18 000 € HT (soit 1 000 € la tonne) pour des travaux de réfection de type point à temps automatique. La commune a bénéficié de l'appui de l'ADAC pour cette consultation.
Les entreprises ont été consultées en date du 9 juin 2026 pour une remise des plis au 3 juillet 2026. La commission des marchés s'est réunie ce vendredi 3 juillet pour procéder à l'ouverture des plis et à l'analyse des offres :

N° Pli	Classement des offres	ENTREPRISES	Total HT	Total TTC	Prix de la tonne HT
1	1	COLAS - Plouray	20 070 €	24 084 €	1 115 €
2	2	EUROVIA - Ploufragan	20 160 €	24 192 €	1 120 €
3	3	SPTP (Bidault) - Ploufragan	21 420 €	25 704 €	1 190 €
4	4	EIFFAGE - Pontivy	22 500 €	27 000 €	1 250 €

L'entreprise COLAS étant la mieux disante, la commission a retenu cette offre à l'issue de la réunion.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'autoriser Madame le Maire à signer l'acte d'engagement du marché avec la société COLAS de PLOURAY pour 20 070 € HT soit 24 084 € TTC
- D'autoriser Madame le Maire à signer l'ordre de service dès obtention des financements et inscription des travaux au budget et à signer tout document nécessaire à la réalisation des travaux.
- De solliciter une subvention au titre du contrat de territoires 2022-2027 du département.

Le Maire,

Geneviève PINTO

MAIRIE DE LESCOUËT-GOUAREC Côtes d'Armor

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et ans susdits

Extrait certifié conforme au registre
Certifié exécutoire compte tenu de l'envoi en Préfecture le 10/07/2026
De la publication le 10/07/2026